

Cette question est très importante. Présentement le prix des grains de provende est trop élevé. Les producteurs de ma province et ceux de l'Est du pays ne sont pas capables de réaliser de profit. Donc, il incombe au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent le plus tôt possible.

Ainsi que je l'ai déjà dit, je le répète, à mon avis, le ministre de l'Agriculture pourrait facilement préparer une loi permettant aux cultivateurs, aux meuniers et aux coopératives de l'Est du Canada de se former en office d'achat et d'acheter directement les grains dont ils ont besoin de la Commission canadienne du blé, de façon à pouvoir s'approvisionner à des prix favorables durant une période de huit à dix mois.

Je veux également appeler l'attention du gouvernement sur l'argument évoqué dans le mémoire de la Coopérative fédérée et de l'UCC qui demandent au ministre fédéral de l'Agriculture d'étudier les problèmes créés par les ventes libres de grains de provende à l'intérieur des provinces de l'Ouest. Je demande au gouvernement d'étudier ce problème et de nous soumettre un rapport le plus tôt possible, afin que nous puissions retourner dans nos comtés et nos provinces respectives et dire à nos cultivateurs que nous nous occupons de leurs problèmes.

Le troisième point que je désire toucher a trait à une question que je posais au ministre de l'Agriculture au mois de juin dernier. Je lui demandais alors s'il avait l'intention de nommer un vice-président à la Société du crédit agricole. Le ministre de l'Agriculture m'a répondu que la question était à l'étude. On étudie encore, et ce depuis le mois de juin dernier, la possibilité de nommer un vice-président à la Société du crédit agricole, alors que nous savons que cette Société va consentir à plus de 100 millions de dollars de prêts aux cultivateurs du Canada, cette année.

A mon avis, le ministre de l'Agriculture devrait nommer immédiatement un vice-président à la Société du crédit agricole fédéral, car ce serait une personne qui travaillerait pour les cultivateurs du Canada en général.

Tandis que je parle de crédit agricole, j'aimerais faire certaines observations. J'écoutais dimanche soir dernier une émission à la télévision, et l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) disait que l'année dernière, dans la province de Québec, on avait accordé seulement 109 prêts.

Par la suite, il invitait les citoyens à le démentir. La vérité, c'est que l'an dernier, dans la province de Québec, on a consenti 804 prêts pour un montant total de \$11,434,700. On est donc loin des 109 prêts dont parlait l'honorable député de Lapointe.

[M. Vincent.]

J'aimerais également parler de la construction d'un pont entre Trois-Rivières et Sainte-Angèle, dans mon comté. Je voudrais bien que, le plus tôt possible, le ministre des Transports puisse dire à la Chambre que le gouvernement appuie la mesure adoptée par le gouvernement conservateur, le 4 mars 1963, et ainsi écarter les doutes qui existent au sein de la population de mon comté qui désire ce pont depuis plusieurs années déjà et qu'il est grand temps de construire.

Il faudrait nécessairement que l'honorable ministre des Transports prenne ses responsabilités et dise à la population: Eh bien, le pont sera construit.

J'aimerais également traiter de cette nouvelle mesure en vertu de laquelle on accorde une prime de \$500 sur la construction d'une propriété durant la période d'hiver. On verse une prime de \$500 pour chaque logement; donc, s'il s'agit d'une maison de quatre logements, on verse une prime de \$2,000. Mais si la maison a cinq logements, c'est-à-dire quatre logements plus un autre dans le sous-sol, on ne verse absolument rien.

J'avais compris, de même que plusieurs de mes contribuables, que le maximum était de \$2,000 et que si la maison construite comportait cinq ou six logements, on s'arrêta au maximum de \$2,000; mais après les éclaircissements du ministre du Travail (M. MacEachen), nous avons vu que ce n'est pas du tout la situation.

Si la maison construite compte cinq logements, le propriétaire ne reçoit absolument rien, alors que si la maison construite a quatre logements il va recevoir \$2,000. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen d'améliorer sensiblement les dispositions de cette loi. Je suis d'avis qu'il serait sage de permettre aux personnes qui construisent cinq logements, dont un dans le sous-sol, de profiter de la prime maximum de \$2,000.

Le dernier point que je désire soulever à l'occasion du débat sur les crédits provisoires a trait aux relations fédérales-provinciales. On se souvient qu'avant les élections du 8 avril dernier, alors que nous avions à Ottawa un gouvernement conservateur, le premier ministre de la province de Québec a lancé un ultimatum. Ce n'est pas nous qui l'avons dit, c'est le premier ministre lui-même qui l'a déclaré, au cours d'émissions télévisées. Au fait, à un journaliste qui lui demandait:

...si cette partie de son discours sur le budget qui fait état de l'accroissement des champs de taxation à 25-25-100, si vous considérez cette partie de votre discours comme un ultimatum?

M. Lesage répondait: «oui».

Et selon un article de fond publié le 23 novembre dernier dans le journal *La Réforme*,